



04.05

D.G.A.S Urbanisme et Aménagement
Opérations d'aménagement

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL DES ADJOINTS
DU 28 NOVEMBRE 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Alexandre GALLESE

CO-RAPPORTEUR(S) : M. PERRIN Jean-Marc, Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONVENTION D'ETUDES PREALABLES NOTRE DAME DE LA SEDS
COMMUNE D'AIX EN PROVENCE -SPLA PAYS D'AIX-TERRITOIRES- AVENANT DE
CLOTURE- Avis du Conseil
Projet n°30

Mes chers Collègues,

Par délibération N° DL2016-179 du 2 mai 2016, la Commune a souhaité confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires une étude préalable du projet d'aménagement dénommé : "Notre Dame de la Seds".

Une convention en ce sens a été signée le 30 mai 2016 et notifiée le 27 juin 2016.

Ce travail, nécessairement centré par nature sur le site dit « de l'Enclos de la Seds », devait définir la manière dont le traitement de cet espace pouvait entrer en résonance avec son environnement plus ou moins proche et s'inscrire dans un grand périmètre d'aménagement.

Cette étude de faisabilité avait ainsi pour objet d'aboutir à un projet, centré sur le site archéologique et permettant d'élaborer une stratégie opérationnelle séquencée, dans l'espace et dans le temps.

Cette opération d'envergure devait dès lors améliorer le fonctionnement global du quartier, la qualité du tissu urbain et générer des financements au bénéfice de la mise en valeur du patrimoine archéologique Aixois et des aménagements de ce secteur aujourd'hui composite.

Dès les premières réflexions, l'État a confirmé à la Commune que la mise en valeur du site archéologique ne pouvait être envisagée si elle n'était accompagnée d'acquisitions foncières des terrains mitoyens.

Les premières résultats de l'étude ont montré que tout projet d'exploitation et/ou d'aménagement du site, nécessitaient des acquisitions foncières importantes (baux commerciaux entre autres) et le relogement d'un lycée de 600 élèves, implanté sur le site depuis plusieurs décennies.

Or, les premières approches démontrent une dureté foncière très importante ainsi que de grandes difficultés pour reloger l'équipement scolaire existant.

La Ville, particulièrement consciente de l'enjeu de l'aménagement « de l'Enclos de la Seds » et de l'impérieuse nécessité à terme de régler les questions foncières y afférent, ne peut pour l'instant prioriser ce projet en mobilisant les masses financières très importantes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Par conséquent, devant cette équation financière, la Ville a donc décidé de sursoir à la mission confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires via la convention passée le 30 mai 2016.

Un avenant de clôture de la convention doit donc être approuvé.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant de clôture de la convention signée le 30 mai 2016 entre la Commune d'Aix en Provence et la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES, relatif au projet d'aménagement de la SEDS.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à l'aménagement du territoire à le signer ainsi que tout acte ou document afférent à celui-ci.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette de toute somme restituée par suite à cet avenant.